

# L'Église béninoise refuse des obsèques religieuses à un franc-maçon

Publié le 20 novembre 2017  
3 minutes

*Le 6 octobre, **José Dominique Loko**, consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Bénin et dignitaire d'une loge maçonnique décédait à Paris, à 90 ans. Fin octobre, la messe de requiem inscrite au programme de ses obsèques lui a été refusée par l'Église béninoise.*

Au programme des obsèques de José Dominique Loko, consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Bénin, figuraient plusieurs cérémonies dont une religieuse : « samedi 28 octobre, de 09 h 00 à 11 h 00 : messe corps présent en l'Église Saint-Michel de Cotonou », pouvait-on notamment lire sur le faire-part officiel.

Mais cette messe n'aura jamais lieu. « **La paroisse saint-Michel de Cotonou a décidé de ne pas célébrer d'obsèques religieuses pour José Dominique Loko à cause de son appartenance avérée à une loge maçonnique** », a confirmé, lundi 20 novembre, sous couvert d'anonymat, une source du diocèse de Cotonou.

## Fondateur des Cours Loko

Consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Bénin et pionnier de l'enseignement privé ivoirien, José Dominique Loko a perdu la vie à 90 ans, dans la nuit du 6 au 7 octobre. Originaire du Bénin, Loko a pris la nationalité ivoirienne depuis de longues années. Dès l'annonce de sa mort, plusieurs personnalités ivoiriennes ont rendu témoignage à celui que d'aucuns appelaient le « père de l'enseignement privé en Côte d'Ivoire », fondateur du groupe d'enseignement « cours Loko », composé de 17 établissements privés. José Dominique Loko, **dignitaire franc-maçon**, était devenu grand maître par intérim de la Grande loge maçonnique du Bénin en 2016, après la démission de Vincent Nicoué.

## Une situation analogue en Côte d'Ivoire

Une situation analogue s'était produite en février 2017 en Côte d'Ivoire lorsque **le cardinal Jean-Pierre Kutwa**, archevêque d'Abidjan, **avait refusé les obsèques religieuses à Clotaire Magloire Coffie, ancien grand maître des francs-maçons ivoiriens**, déclenchant la colère de la Grande loge ivoirienne. L'Église ivoirienne avait persisté dans sa décision publiant même, en marge de son Assemblée plénière de mai 2017, un message sur **l'incompatibilité entre franc-maçonnerie et catholicisme**.

Cette déclaration avait suscité une querelle entre maçons et prêtres catholiques par médias interposés. Un « maître maçon » anonyme avait ainsi durement critiqué l'Église ivoirienne dénonçant la « moralité douteuse » des prêtres, la pédophilie dans l'Église, les scandales financiers au Vatican, se plaignant de l'« acharnement » de l'Église catholique qui, selon lui, accuse les maçons de tous les maux. La réplique de l'Église catholique n'avait pas tardé. **Le père Marius Djadji N'Guessan**, prêtre du diocèse de Yopougon, avait ainsi dénoncé le manque de rigueur scientifique et l'incohérence des accusations du maçon.

## Rumeurs et menaces

En Côte d'Ivoire, pays dont Loko a pris la nationalité, un hommage officiel a été rendu, **sans cérémonie religieuse catholique**. Vendredi 17 novembre, une rumeur avait enflé sur les réseaux sociaux et qui a fini par attirer l'attention sur les obsèques du fondateur des Cours Loko. Selon plusieurs journaux en ligne, les francs-maçons ivoiriens, indignés du refus d'obsèques religieuses à leurs pairs, auraient menacé l'Église de « rendre publiques des histoires de mœurs impliquant des prêtres » si elle poursuivait les hostilités contre les loges maçonniques.

**Sources** : africa.la-croix.com